

VACCINATION

retrouvez sur notre site ce mémo, nos outils et actualités!

III Rougeole



Résumé des recommandations vaccinales :

- vaccination obligatoire pour tous les nourrissons nés depuis le 1er janvier 2018
- recrudescence des cas observés depuis 2023 (DGS-urgent 2024-04 du 03/04/2024, DGS urgent 2025-08 du 07/03/2025):
- mettre à jour la vaccination des personnes non à jour

RECOMMANDATIONS VACCINALES (1)

STATUT VACCINAL À VÉRIFIER ET COMPLÉTER AU BESOIN



DGS n°2024-04 et n°2025-08 (07/03/25)

LE VACCIN ROR (ROUGEOLE, OREILLONS, RUBÉOLE) EST CONTRE-INDIQUÉ CHEZ LES PERSONNES IMMUNODÉPRIMÉES ET LES FEMMES ENCEINTES

entre 16 et 18 mois. La 1ère et la 2ème dose peuvent être effectuées avec des vaccins différents.

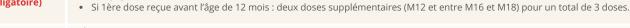


Nourrissons ianvier 2018 (vaccin obligatoire)





Si voyage en zone de forte endémicité : 1ère dose dès 6 mois, 2ème à 12 mois et 3ème entre 16 et 18 mois ;





Toutes les personnes nées depuis 1980

Devraient avoir reçu 2 doses de ROR (voir 3 si vaccination initiée avant 12 mois), quels que soient les antécédents vis-à-vis des 3 maladies. Rattrapage possible : à partir de l'âge de 18 mois pour obtenir, au total, 2 doses de ROR (voir 3 si vaccination initiée avant 12 mois), quels que soient les antécédents vis-à-vis des 3 maladies.

Recommandation générale : 2 doses de ROR (Rougeole, Oreillons, Rubéole) : 1ère dose à l'âge de 12 mois (M12), 2ème dose



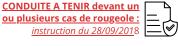
Pour certaines personnes nées **avant** 1980

Voyageurs en pays d'endémie sans antécédent connu de rougeole ou non vaccinés antérieurement : 1 dose de ROR avant le



(1) respecter un intervalle d'un mois entre les doses. (2) Professionnels de santé en formation, à l'embauche ou en poste. Vaccination fortement recommandée pour les personnes travaillant avec des patients à risque de rougeole grave (immunodéprimés). (3) Professionnels au contact des enfants. (4) Sans antécédents connus de rougeole ou rubéole. En cas d'antécédents de vaccination ou maladie (rougeole, rubéole) incertains, la vaccination doit être pratiquée sans qu'un contrôle sérologique soit réalisé.

RECOMMANDATIONS AUTOUR DES CAS DE ROUGEOLE





Déclaration à faire à l'ARS des cas cliniques ou confirmés : (Maladie à Déclaration Obligatoire) Investigation rapide autour du cas (procédure). Cerfa 12554-03 rougeole à envoyer à ars33-alerte@ars.sante.fr



Isolement du malade :

pendant toute la période de contagiosité, à savoir dès les premiers symptômes jusqu'à 5 jours après le début de l'éruption.



Vérifier et protéger les contacts et professionnels de santé. Vérification des statuts vaccinaux et mise à jour des vaccinations des contacts réceptifs selon les schémas vaccinaux de post-exposition.



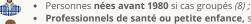
SCHÉMAS VACCINAUX POST-EXPOSITION (1)

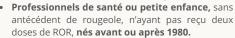
Sujets réceptifs (5) autour d'un cas de rougeole ou d'un cas groupé (6), pour lesquels la vaccination n'est pas contreindiquée



De 6 à 11 mois révolus







*1 dose de ROR dans les 72h max du contact (CPC) (7) Complétez par 2 doses à l'âge de 12 mois puis entre 16 et 18 mois



pour atteindre 2 doses de ROR (voir 3 pour les personnes vaccinées avant l'âge de 12 mois), avec un délai minimum d'un mois entre deux doses.

SPÉCIFICITÉS DE LA VACCINATION ROR AUTOUR DES CAS DE ROUGEOLE



- Ne pas attendre les résultats biologiques des cas pour vacciner les contacts contacts réceptifs (5) à risque de forme grave.
- Intervenez rapidement, notamment pour protéger les plus fragiles : nourrissons, immunodéprimés et femmes enceintes.
- En l'absence de carnet de santé/vaccination, la personne est considérée comme non vaccinée.
- Chez les non-immunodéprimés, en dehors des contre-indications prescription possible par les sages-femmes (tout âge), les pharmaciens (11 ans et +) et les infirmiers (11 ans et +).
- En situation de cas groupé (6), vaccinez les réceptifs (5) autour des cas sans attendre la confirmation des résultats biologiques du cas. Si le cluster survient en collectivité, toutes personnes fréquentant la collectivité sont contacts.
- Administrez dans les 6 jours des immunoglobulines (Ig) si une vaccination ne peut pas être mise en œuvre (immunodépression ou femmes enceintes ou nourrissons de mois de 6 mois nés de mère non-immunisée ou nourrisson de 6 à 11 mois n'ayant pas pu être vacciné dans les 72h suivant le contage, quelque soit le statut vaccinal de la mère ou ses antécédents de rougeole).

(5) non vaccinés ou vaccinés une dose ou aucun antécédent de rougeole. (6) 3 cas (ou plus) dont au moins 1 a été confirmé biologiquement. (7) CPC : cadre de prescription compassionnelle (nourrissons de 6 à 8 mois révolus). En l'absence de vaccination dans les 72h, les immunoglobulines sont recommandées. Un délai d'au moins 9 mois est à respecter chez une personne ayant reçu des immunoglobulines avant de la vacciner contre la rougeole, les oreillons et la rubéole (délai pouvant être porté à 12 mois, voir calendrier vaccinal). (8) autour d'un cas de rougeole (non groupé) : la vaccination peut être proposée. (9) reste préconisée même si ce délai est dépassé. (10) chez les enfants ayant eu la lère dose depuis plus d'1 mois, la 2ème dose peut être faite sans attendre l'âge de 16-18 mois (11) l'intervalle entre les doses doit être d'au moins 1 mois.

DÉFINITION D'UN CAS CONTACT ROUGEOLE

Il s'agit d'une personne ayant côtoyé le malade en période de contagiosité (entre 5 jours avant et jusqu'à 5 jours après l'éruption) :

- L'entourage familial vivant ensemble;
- Les enfants et adultes de même section (crèche ou halte-garderie);
- Les enfants et adultes exposés au domicile de garde si le cas est gardé par une assistante maternelle ;
- Toute personne ayant fréquenté les mêmes locaux (école, internat, local professionnel, transports publics...) avec un séjour de plus de 15 min ou un face à face avec le malade;
- Toute personne ayant séjourné dans la même pièce jusqu'à 2 h après le départ du malade.

POUR INFO



La rougeole est l'une des maladies infectieuses les plus contagieuses. Elle se transmet surtout par voie

aérienne à partir des secrétions nasopharyngées, et plus rarement par des objets contaminés.

De 2008 à 2021 en France : + de 30 000 cas déclarés.

26 cas sont décédés.

INSTRUCTION MINISTÉRIELLE

du 28/09/2018 page 13



rougeole. Une couverture vaccinale plus élevée permettrait d'éliminer la rougeole.

Les complications de la rougeole peuvent être :

femmes

La rougeole peut être à l'origine de formes graves

chez les personnes à haut risque de complications.

Mais aussi chez des adultes non immunisés contre

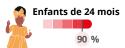
Surinfections ORL et de l'arbre respiratoire par des pyogènes,

enceintes,

- Pneumopathies directement dues au virus ou aux surinfections bactériennes,
- Encéphalites aiguë de la rougeole, survenant à la phase d'état, ou subaiguës,
- Pan-encéphalite sclérosante subaiguë (PESS).

COUVERTURE VACCINALE

En France, même si la couverture vaccinale vis-à-vis de la rougeole à l'âge de 2 ans progresse régulièrement, elle n'atteint toutefois pas les 95% requis pour son élimination (objectif OMS).







Nourrissons,

la rougeole.

immunodéprimées;





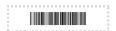


Données SpF par âge (2022) et profession (2009). Professionnels de santé ; 1 dose. Enfants et étudiants en santé : 2 doses. Echelle de 40% à 100%.

VACCINS DISPONIBLES



PRIORIX ® Priorix



SM·M·RvaxPro

M-M-RVAXPRO®

Les vaccins contre la rougeole sont disponibles uniquement en association avec les vaccins oreillons et rubéole (= vaccin trivalent ROR). Les vaccins ROR sont des vaccins vivant atténués.

Vaccination selon les recommandations générales à partir de l'âge de 12 mois

- De l'âge de 9 mois à 12 mois : administration possible dans certaines conditions
- De 6 à 8 mois : prescription dans le cadre de la prescription conditionnelle (CPC), uniquement si enfant contact ou voyageant en zone de forte endémicité.

Solvant et vaccin reconstitué à inspecter visuellement.

Injection: en SC ou IM immédiatement après reconstitution. Sinon, si conservé entre 2-8°C peut être utilisé dans les 8h.

Conservation: entre 2-8°C (Ne pas congeler).

Contre-indications: contre-indiqué chez la femme enceinte et les immunodéprimés (Cependant, une vaccination réalisée par inadvertance chez une femme enceinte ne doit pas être un motif d'interruption de grossesse. La grossesse doit être évitée dans le mois suivant la vaccination).

POUR EN SAVOIR PLUS



Informations pour le grand public

- Vaccination-info-service version grand public : page dédiée à la rougeole ;
- Ministère de la santé : flyers ;



Informations pour les professionnels

- Boîte à outils OMEDIT NA vaccination : autres mémos et jeux dédiés aux maladies à prévention vaccinale;
- Vaccination-info-service version professionnelle : page dédiée à la rougeole;
- **HCSP**: recommandations sanitaires pour les voyageurs;
- Assurance Maladie: modalités de remboursement.



Réglementation et politiques vaccinales

Calendrier vaccinal de l'année en cours : le document de référence les recommandations précisant vaccinales, les modalités de rattrapage, etc.;



DGS-urgent: 2024-04;

Données scientifiques

Santé publique France bilan épidémiologique 2023-2024;



Mission Vaccination OMEDIT NA - vaccination@omedit-nag.fr - MAJ le10/03/2025